



LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1 – Appel des délégués
- 2 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2021

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 3 – Proposition et Adoption des modifications statutaires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 4 – Votes relatifs aux emprunts avec garantie hypothécaire (en présence du notaire)
- 5 – Adoption du budget prévisionnel 2021/2022
- 6 – Proposition et Adoption des Modifications Règlementaires



Accueil du Président

Assemblée Générale – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

- Accueil de Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.
 - [Condoléances](#)



Accueil du Président

Assemblée Générale – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

- [Vidéo Volkswagen](#)
- Lien pour faire une demande d'essai : <https://www.vikings-automobiles.fr/fff>



- VOTE n°1 -

Approbation du PV

**Assemblée Générale Ordinaire- Salle de l'Amirauté |
26.06.2021**

- **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2021**
 - Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



DEAUVILLE – 26 JUIN 2021

Modifications aux Statuts de la Ligue de Football de Normandie

Jean-Pierre GALLIOT
Secrétaire Général adjoint



- VOTE n°2 -

Modifications statutaires

Assemblée Générale Extraordinaire – Salle de l'Amirauté |
26.06.2021

Statuts de la L.F.N. – Article 12 *Assemblée Générale*

**Actualisation, sur la forme, des compétences,
en lien avec les Statuts type de la F.F.F.**

Pour rappel, compétence sur tous les textes réglementaires sauf :

- . Les Annexes 1, 3, 4, 5, 6 et 10 ;*
- . Le Statut Régional de l'Arbitrage, hormis les obligations ;*
- . Les Règlements des compétitions régionales, hormis la création, la suppression et le format de la compétition (nombre de groupes, de clubs, accessions, relégations) ;*
- . Les modifications aux Règlements généraux issues des modifications des Règlements fédéraux d'application obligatoire.*



- VOTE n°3 -

Modifications statutaires

Assemblée Générale Extraordinaire – Salle de l'Amirauté |
26.06.2021

Statuts de la L.F.N. – Article 12 *Assemblée Générale*

Organisation d'une Assemblée Générale à distance, de manière dématérialisée

2 options

- *Option A : aucun pouvoir n'est autorisé, hormis à un licencié du club,*
- *Option B : un seul pouvoir donné à un autre club est autorisé.*



CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



DEAUVILLE – 26 JUIN 2021

Votes relatifs aux emprunts avec garantie hypothécaire

Jean-Luc GIFFARD
Trésorier

En présence d'Edouard DUHAMEL, notaire



- VOTE n°4 -

- **Votes relatifs aux emprunts avec garantie hypothécaire**

- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier
- En présence d'Edouard DUHAMEL, notaire

❖ Emprunt d'un montant de 1.250.000,00 euros, pour une durée de 240 mois, au taux de 1,3800 % l'an hors assurance, par la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE et constitution d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) 19 rue de la Cité Jardin, cadastrés section AR numéro 95, et à LISIEUX (Calvados) 18 rue Paul Doumer, cadastrés section AR numéro 94, en garantie du remboursement dudit prêt.



- **Votes relatifs aux emprunts avec garantie hypothécaire**

- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier

- En présence d'Edouard DUHAMEL, notaire

- ❖ Emprunt d'un montant de 1.250.000,00 euros, pour une durée de 240 mois, au taux de 1,3800 % l'an hors assurance, par la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE SEINE et constitution d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) 19 rue de la Cité Jardin, cadastrés section AR numéro 95, et à LISIEUX (Calvados) 18 rue Paul Doumer, cadastrés section AR numéro 94, en garantie du remboursement dudit prêt.



- **Votes relatifs aux emprunts avec garantie hypothécaire**

- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier
- En présence d'Edouard DUHAMEL, notaire

❖ Pouvoirs conférés au Président, à l'effet au nom et pour le compte de la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE, d'emprunter et consentir les inscriptions d'hypothèque conventionnelle sur les biens et droits immobiliers susmentionnés, en garantie du remboursement des prêts sus-énoncés à régulariser, en capital, intérêts, frais et accessoires, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.



Budget prévisionnel 2021 - 2022

Jean-Luc GIFFARD
Trésorier



Point Préalable

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

• RAPPELS DES AIDES LFN LIEES AU CONTEXTE SANITAIRE

➤ Saison 2019/2020

▪ Aide sur les licences à hauteur de 153 000 €

- 10 € par licenciés (7€ pris en charge par la FFF, 1,50€ pris par la LFN et 1,50€ pris par le District d'appartenance du club)
- Somme calculée sur la base des licenciés du club au 30/06/19

153 000 €

➤ Saison 2020/2021

▪ Engagements : 128 000 €

- Conséquence de la saison blanche, la Ligue a offert les droits d'engagement pour l'ensemble de ses compétitions

▪ Cotisations : 68 000 €

- Les cotisations des clubs de Ligue et de District n'ont pas été réclamées par la Ligue,
 - Dont 42 840€ à destination des clubs de Districts

▪ Amendes : 61 000 €

- Amendes liées à la non présence aux 2 AG non réclamées, soit un total de 41 000€
- Amendes liées au non-respect du statut des éducateurs et de l'arbitrage non réclamées, soit un total de 20 000€ environ

▪ Aides en collaboration avec nos partenaires : 90 000 €



SOIT UN TOTAL DE : 500 000 €

Budget 21/22

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

• HYPOTHESES DE TRAVAIL

➤ Conséquences de la pandémie

- Une activité au ralenti sur la saison écoulée
- Activation des aides gouvernementales ayant permis d'aider en retour les clubs sur la saison passée
- Aucun report budgétaire sur la saison 2021/2022 des conséquences de la pandémie
- Mais crainte quant à la saison à venir, donc un budget établi sur des règles de prudence

➤ Hypothèses Budgétaires

- **Perte de licenciés :**
 - Budget établi sur une base de 90 000 licenciés
 - Reprise de montants au prorata pour les licences (achats /ventes)
- **Un pôle espoirs qui s'agrandit**
 - Nécessité de renforcer l'encadrement car nous allons accueillir 16 jeunes supplémentaires (2^{ème} promo)
 - Soit un recrutement de 2 surveillants de nuit / internat
- **Des coûts de fonctionnement maîtrisés**
 - Volonté d'organiser quelques réunions en Visio
 - Optimisation des frais avec une utilisation du pôle espoirs dans le cadre de stages (gains sur l'hébergement et la restauration) et des commissions
- **Des partenariats et subventions maintenus**
 - Une relation partenariale maintenue pendant la crise et prise de contact pour de nouveaux partenariats
 - Des subventions qui ne semblent pas diminuer pour la saison prochaine – mais approche prudente pour celles liées à l'Etat (ANS)
- **Hypothèses basées sur une saison complète**



CHARGES	Budget 2021/2022	PRODUITS	Budget 2021/2022
<u>ACHATS ADMINISTRATIFS</u>	354 360 €	<u>RECETTES ADMINISTRATIVES</u>	2 158 323 €
Licences, Démissions	252 860 €	Licences, Démissions	1 688 415 €
Fourn. Administratives;petit équipement	16 000 €	Amendes et Cotisations	381 200 €
Equipements Sportifs ; ballons	10 000 €	Engagements	43 708 €
EDF, Carburant, Eau	45 500 €	Produits Divers : bons formations; billets;	45 000 €
Objets Promotionnels, médailles coupes	18 000 €		
Informatique; tablettes	7 000 €		
Variation des stocks	5 000 €		
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	289 300 €	<u>SUBVENTIONS ET PARTENARIATS</u>	1 730 470 €
Locations	56 600 €	Subvention FFF	1 363 220 €
Entretien et Assurances	113 600 €	Subvention diverses	117 250 €
Billetterie, documentation	11 000 €	Partenariats mécénats	250 000 €
Personnel détaché	500 €		
Honoraires	60 000 €	<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION</u>	378 600 €
Publicité, transport	8 000 €	Stages	344 900 €
Affranch, télécommunications, internet	24 600 €	Journées des ligues & coupe de France	33 700 €
Services Bancaires et cotisations	15 000 €		
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	405 000 €		
Déplacements	140 000 €		
Missions, receptions	215 000 €		
Missions arbitres, obsv.non mutual.	50 000 €		
		<u>REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES</u>	14 100 €
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	175 300 €		
<u>PERSONNEL ADMINIS, TECHNIQUE</u>	1 832 100 €	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	16 000 €
<u>AUTRES CHARGES</u>	804 129 €	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	31 000 €
Charges de gestion courante	10 000 €		
Subventions versées aux districts	729 129 €		
Subventions sec. Sport; Littre; récompenses	65 000 €		
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	5 000 €		
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	- €		
<u>DOT. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS</u>	463 304 €		
SOUS TOTAL	4 328 493 €	SOUS TOTAL	4 328 493 €
EXCEDENT	- €	DEFICIT	- €
TOTAL GENERAL	4 328 493 €	TOTAL GENERAL	4 328 493 €

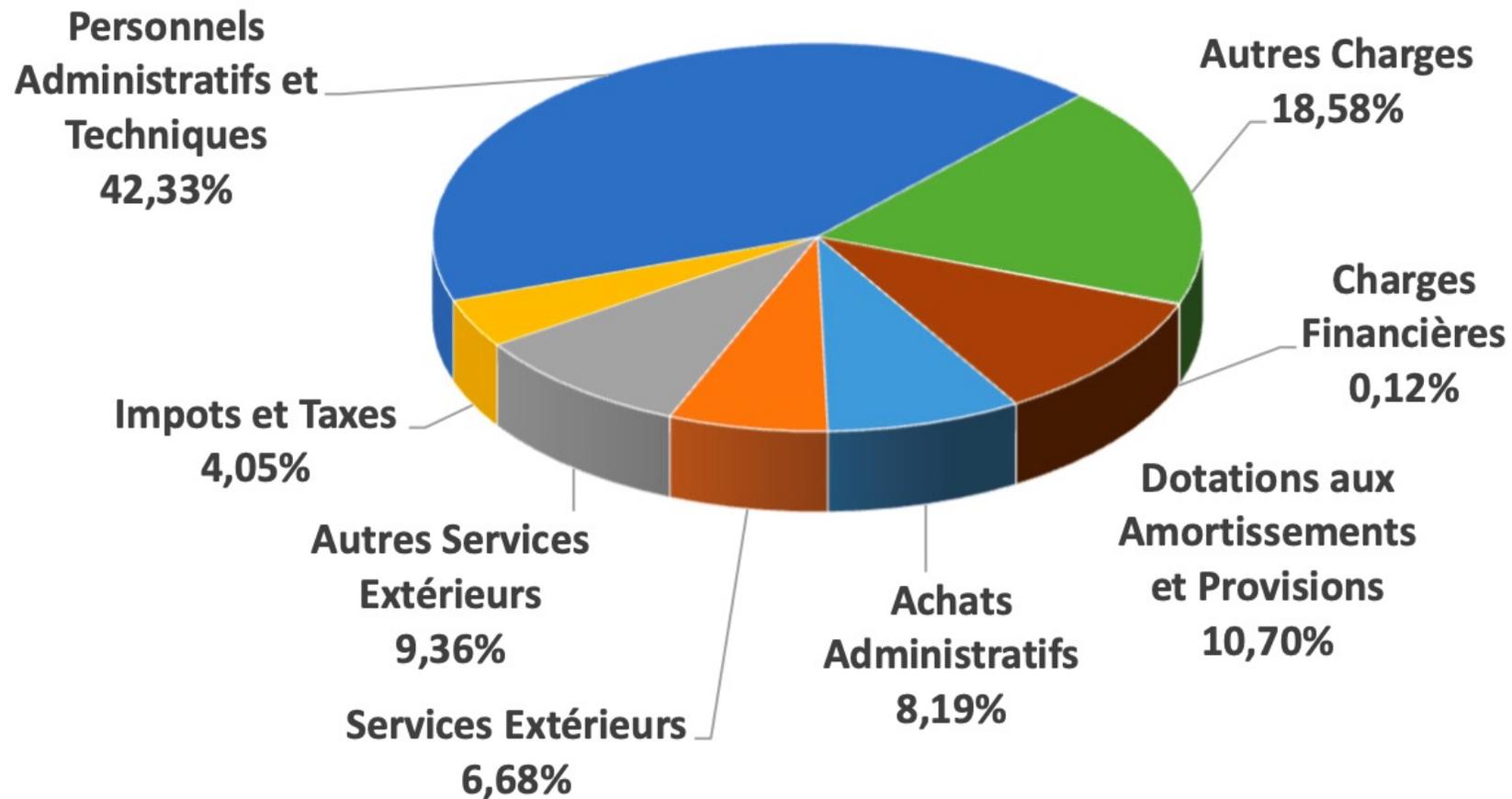
Budget 21/22

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

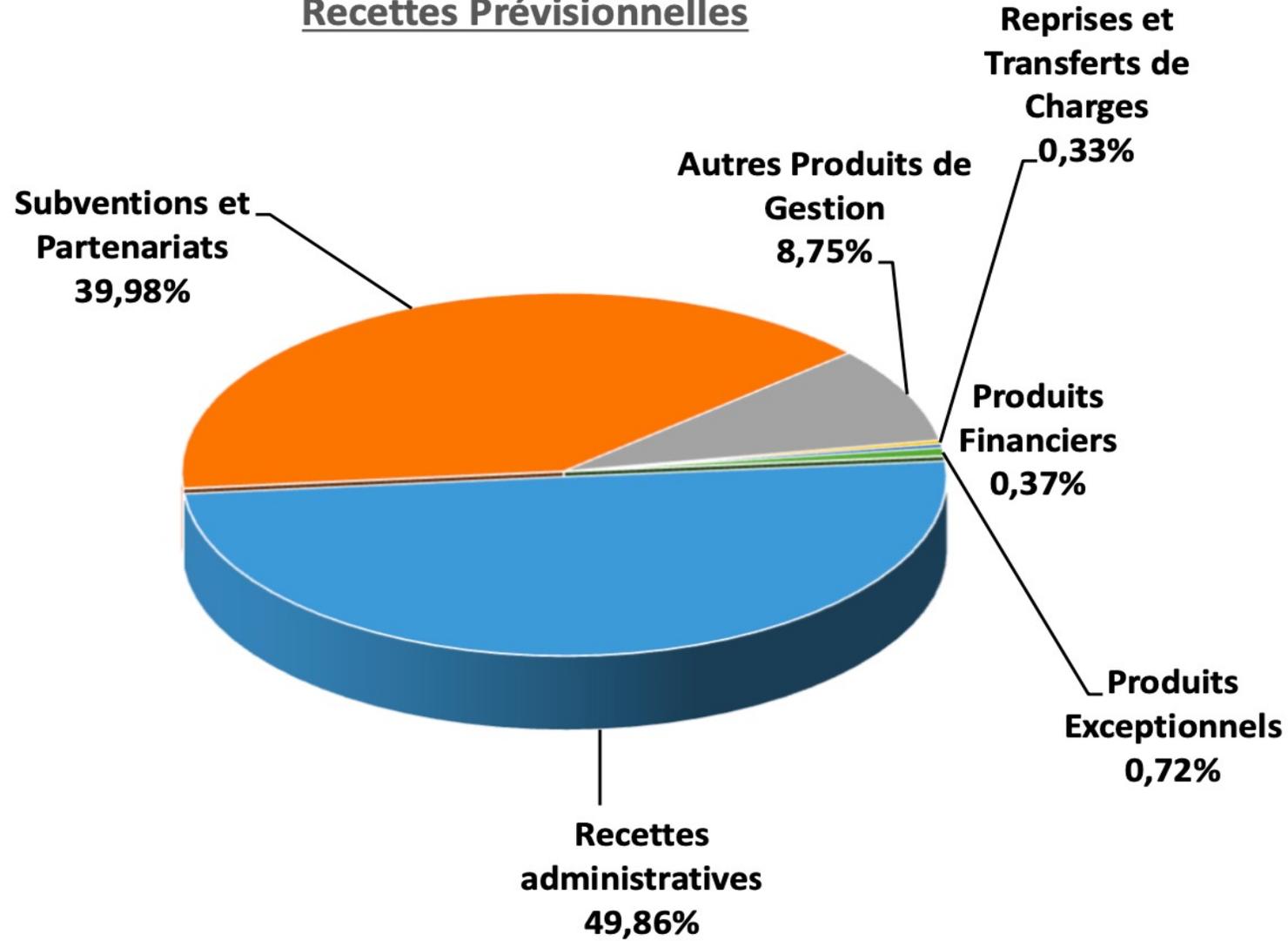
CHARGES

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Charges Prévisionnelles



Recettes Prévisionnelles



PRODUITS

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

- VOTE n°7 -



Modifications aux textes réglementaires de la Ligue de Football de Normandie

Jean-Pierre GALLIOT
Secrétaire Général adjoint



- VOTE n°8 -

Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 73

Surclassement d'une joueuse U16 F

- Double surclassement d'une joueuse U16 F en seniors F en compétitions régionales (en complément de 2 joueuses U17 F)



- VOTE n°9 -

Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Annexe 4 aux Règlements Généraux *Règlements des Terrains et Installations sportives*

- Définition des niveaux de classement requis pour les compétitions à la charge de la Ligue.
- Niveaux retenus basés sur les recommandations de la Commission Fédérale.
- Aucun changement notable sur le fond.



Annexe 8 aux Règlements Généraux *Statut Régional des Educateurs*

- Suppression de la compétence disciplinaire antérieurement détenue par la Commission.
- Correction d'erreurs sur le niveau d'obligation
 - En compétitions féminines ;
 - En compétitions Futsal.



Statut Régional de l'Arbitrage

- Modification des conditions de constitution de la Commission Régionale de l'Arbitrage :
 - Les membres et le Président sont nommés par le Comité de Direction pour la durée de la mandature.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlement des Championnats Régionaux Seniors

- Evolution répondant à 3 obligations et objectifs :
 - Résorber les excédents liés à l'arrêt prématuré des championnats en 2019/2020 ;
 - Ajuster le nombre total d'équipes en championnat régional pour répondre aux exigences fédérales ;
 - Redynamiser les championnats.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Championnats Régionaux Seniors – Saison 2021 / 2022

➤ Retour à 12 équipes dans tous les groupes :

- **Régional 1** : de 26 équipes à 24 équipes, soit 2 descentes supplémentaires en Régional 2.
- **Régional 2** : de 52 équipes à 48 équipes, soit 6 descentes supplémentaires en Régional 3 (4 + 2).
- **Régional 3** : de 124 équipes à 120 équipes soit 10 descentes supplémentaires en District (4 + 6).



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Championnats Régionaux Seniors – Saison 2022 / 2023

Ramener le nombre d'équipes en championnats régionaux, de 192 à 168 en application des directives fédérales, soit

- **Régional 1** : 2 groupes de 12 (24)
- **Régional 2** : 4 groupes de 12 (48)
- **Régional 3** : 8 groupes de 12 (96)

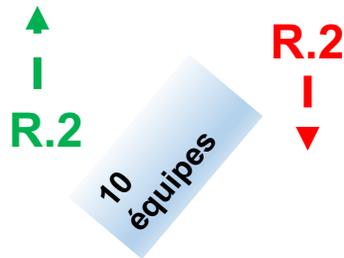
Amélioration de la pyramide des 3 niveaux de la compétition.



Championnat Régional 3 – Saison 2022 / 2023

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12



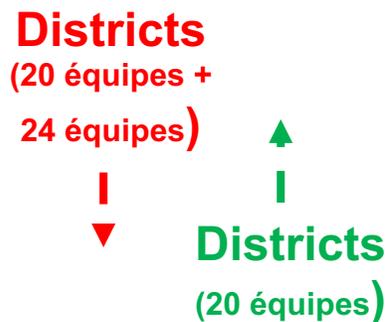
Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12



Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Régional 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Modifications réglementaires

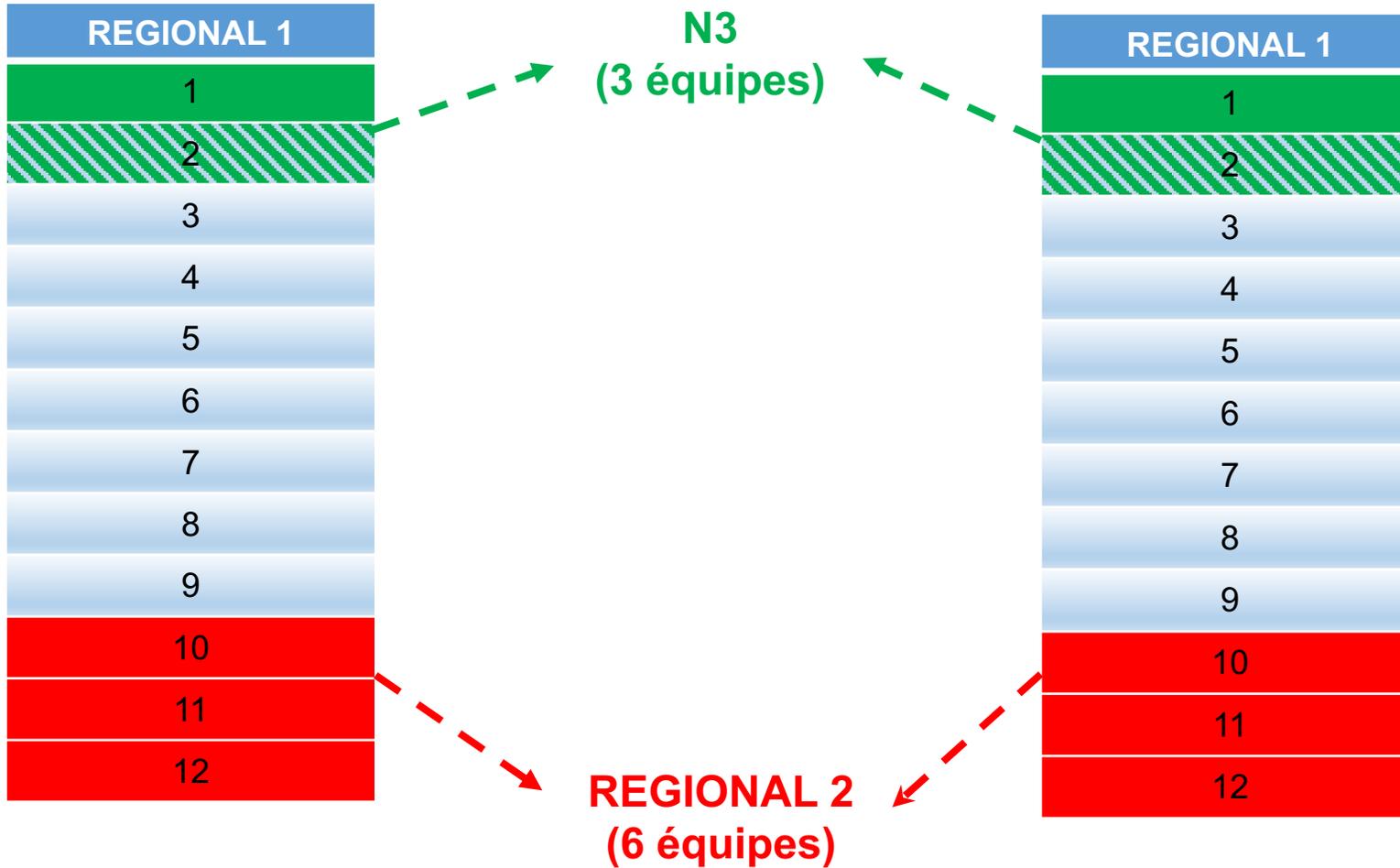
Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Championnats Régionaux Seniors – Saison 2023 / 2024

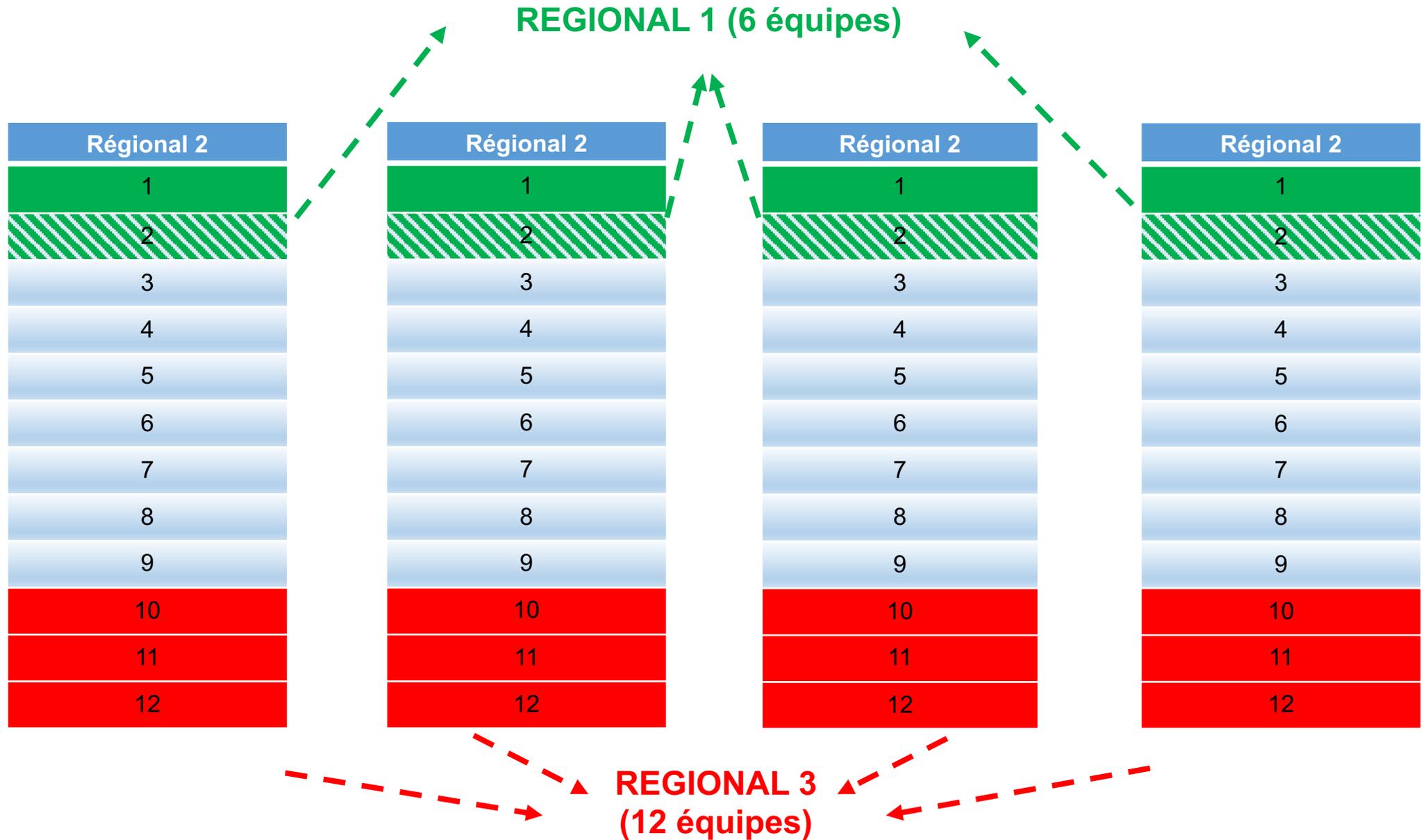
- Dynamiser la compétition :
 - En conditionnant toute accession en championnats régionaux au maintien d'un écart d'au moins 2 divisions entre l'équipe A et l'équipe B d'un même club ;
 - En augmentant les nombres d'équipes accédant et rétrogradant entre les 3 niveaux :
 - ❖ **Entre Régional 1 et Régional 2** : 6 équipes au lieu de 4.
 - ❖ **Entre Régional 2 et Régional 3** : 12 équipes au lieu de 10.



Les Accessions et Descentes de Régional 1



Les Accessions et Descentes de Régional 2



Les Accessions et Descentes de Régional 3

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

R.2
(12 équipes)



REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

Districts
(20 équipes)



REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

REGIONAL 3	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12

- VOTE n°12 -



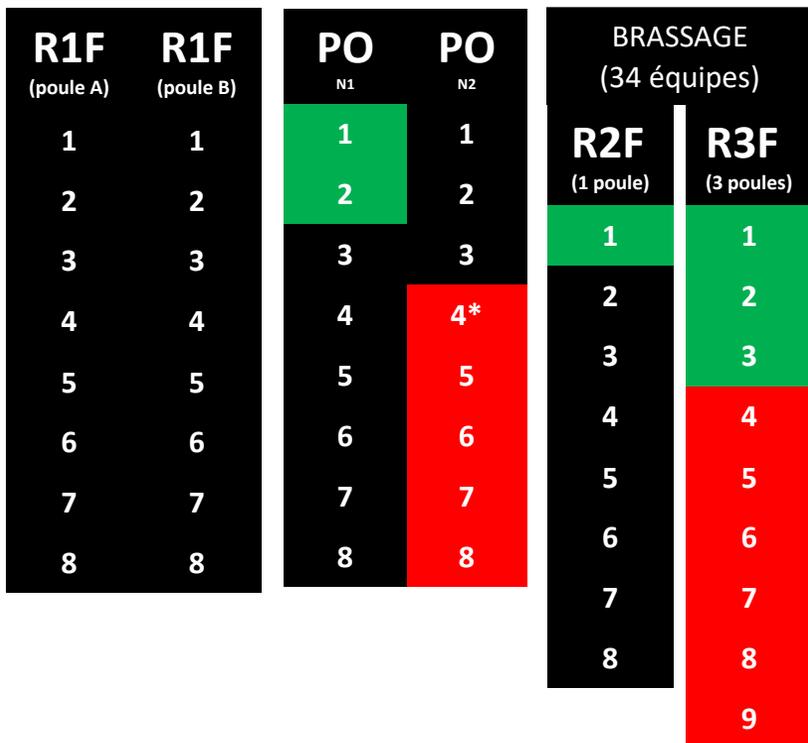
Règlements des Championnats Régionaux Féminins

Mylène PANNIER,
Conseillère Technique Régionale



REFORME DES CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

SAISON 20/21



Groupe R1F 21/22 :

Au début de saison :

14 équipes en match A – R

A la fin de la saison :

- La 1^{ère} (voir la 2^{ème}) équipe(s) accède(nt) aux barrages d'accession D2F

- La 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} équipes descendent en R2F

*Si 1 équipe accède en D2F, le 11^{ème} de R1F est maintenu

2 Groupes R2F 21/22 :

Phase de brassage:

Poule de 5 à 6 équipes

Match aller simple

A l'issue de la phase de brassage :

2 groupes de R2F (20 équipes)

Les autres équipes sont rebasculées en championnat district ou interdistricts à 11

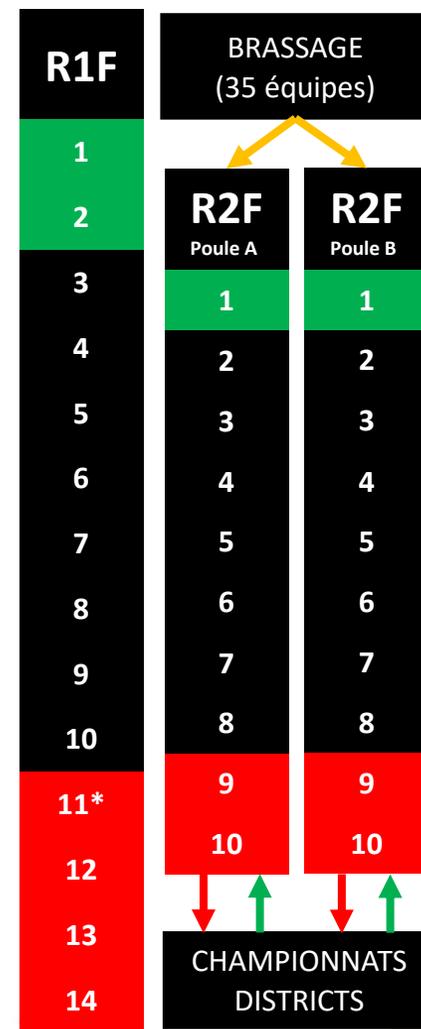
A la fin de la saison :

La 1^{ère} équipe de chaque groupe accède en R1F

La 9^{ème} et 10^{ème} équipe de R2F descendent en district

4 équipes de district accèdent en R2F

SAISON 21/22



SAISON 22/23



CHAMPIONNATS
DISTRICTS

CHAMPIONNATS
DISTRICTS



- VOTE n°13 -



Règlement du Championnat Régional Seniors Futsal

- Assouplir l'organisation en fonction des engagements :
 - nombre de groupes ;
 - nombre d'équipes par groupe ;
 - détermination de l'accédant à la phase d'accession interrégionale.



Règlements des Championnats Régionaux Jeunes

Adaptation liée à la gestion par génération d'âge

Philippe GUERRIER,
Président de la Commission Régionale Préformation



**Autres modifications aux textes réglementaires
de la Ligue de Football de Normandie
d'origine fédérale, d'application obligatoire**

Jean-Pierre GALLIOT
Secrétaire Général adjoint



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 39 bis

L'équipe en Entente

- L'entente a une durée d'une saison.
- Indication du nombre minimum obligatoire de licenciés dans chaque catégorie de jeunes appartenant à chaque club.
- Validation par le Comité de Direction du District.
- Désignation d'un correspondant unique.
- Si l'entente n'est pas renouvelée, les droits sportifs reviennent au club support.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 39 ter

Le Groupement de clubs

- Durée minimale de 3 saisons, renouvelable.
- L'entente ne peut participer aux compétitions régionales.
- Constitution, sous la forme, ou non, d'une Association loi 1901.
- L'affectation des droits sportifs.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 39 ter

Le Groupement de clubs

- Groupement de clubs en matière de Jeunes.
 - Concerne obligatoirement l'ensemble des catégories de U14 à U18.
 - Concerne complémentirement les catégories du football d'animation, U6 à U11, et les catégories U12 et U13.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 39 ter

Le Groupement de clubs

- Groupement de clubs en matière de Seniors féminines.
 - Concerne l'intégralité des Seniors féminines des clubs parties au groupement.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux - Articles 59 & 60 – Annexe 1

La licence « Volontaire »

- Toute personne ne souhaitant ni pratiquer ni exercer de fonctions officielles.
- Bénéfice des garanties de l'assurance comme tout licencié.
- Reconnaissance et Valorisation de l'implication du titulaire.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 70

Contrôle médical

- Questionnaire de santé, valable une saison, pour tout joueur mineur, au jour de la saisie de la demande de licence.

- Certificat médical toujours nécessaire si
 - Réponse positive à une question ;
 - Demande de bénéfice d'un double surclassement ;
 - Joueur sous contrat.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 72

Forme du certificat médical

- Cas de la demande de licence dématérialisée :
 - signature électronique du médecin possible ;
 - absence du cachet du médecin admise si identification du praticien possible
(numéro d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, numéro RPPS).



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 110

Certificat International de Transfert provisoire

- Emission possible à l'issue d'un délai de 7 jours (au lieu de 30 jours).
- Maintien à 30 jours pour les transferts internationaux en matière de Futsal.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 117

Dispense du cachet « Mutation »

- Application à la joueuse souhaitant pratiquer exclusivement en compétition féminine (point c) de l'article).



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 184

Règlement disciplinaire – Article 3

Visioconférence

- Recours à la visioconférence pour l'audition des personnes concernées.

- Audition réalisée
 - dans les locaux ou non des instances ;
 - dans le respect des droits de la défense et de la procédure (affaires disciplinaires).



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Article 226

Modalités pour purger une suspension

- Un joueur exclu ne peut pas purger sa suspension avec une autre équipe de son club, le jour même ou le lendemain de son exclusion.



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Règlements Généraux – Annexe 2 – Barème disciplinaire *Cumul d'avertissement*

- Cas d'un second avertissement reçu pendant la séance des tirs au but :
 - Le joueur n'est pas exclu ;
 - Les 2 avertissements restent néanmoins inscrits au fichier (application de la règle des 3 avertissements).



Modifications réglementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Statut Régional de l'Arbitrage – Article 27

Contrôle médical

- Questionnaire de santé, valable une saison,
 - pour tout arbitre de moins de 18 ans, au jour de la saisie de la demande.
 - pour toute nouvelle candidature à la fonction d'arbitre de niveau District.

- Questionnaire de santé unique pour joueur / arbitre.



Merci de votre attention



STATUT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Sauveur CUCURULO
Président de la Commission Régionale
du Statut de l'Arbitrage



Nombre d'arbitres pris en considération

- ❖ Situation arrêtée au 15 juin 2022.
- +
- ❖ Arbitres stagiaires nommés en 2020/2021.
- +
- ❖ Tout candidat à l'arbitrage ayant suivi une formation ou ayant déposé un dossier en 2020/2021.



Statut de l'Arbitrage

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Nombre de matchs effectués pris en considération

❖ Abandon total du critère non significatif.



Statut de l'Arbitrage

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Satisfaisait à son obligation tout club dont le nombre d'arbitres et de candidats retenu atteint le minimum imposé au Statut.

Bénéficie des mesures d'encouragement (droit d'utiliser des joueurs mutés supplémentaires), les seuls clubs bénéficiaires des mêmes dispositions pour la saison 2020/2021.



Statut de l'Arbitrage

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 26.06.2021

Dispositions applicables pour la saison 2021/2022

- **Retour à un examen normal de la situation du club basé sur le nombre d'arbitres licenciés au club en 2021/2022**
- **Premier examen de la situation des clubs sur le nombre d'arbitres reporté au 31 mars 2022 (au lieu du 31 janvier 2022).**
- **Date limite de publication des clubs en infraction repoussée au 30 avril 2022 (au lieu du 28 février 2022).**
- **Second examen de la situation des clubs sur le nombre d'arbitres, avec vérification du nombre de matchs effectués, repoussé au 30 juin 2022 (au lieu du 15 juin 2022).**



**Nous restons à votre disposition
pour toute information particulière
complémentaire**



INTERVENTION

Philippe AUGIER
Maire de DEAUVILLE



INTERVENTION

Nicolas MARAIS
Président du C.R.O.S. Normandie



